

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du lundi 24 février 2025

Délibération CA n° 202502-03

DÉLIBÉRATION APPROBATION DU COMPTE FINANCIER 2024

Vu le Code de l'Éducation, notamment les articles L.715-1, L.715-2, R.719-51, R719-102 et R.719-104 ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment les articles 202, 210, 211, 212 et 214 ;

Vu le décret n°2014-1673 du 29 décembre 2014 modifié relatif à la Communauté d'Universités et d'Établissements Normandie Université ;

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes

Vu l'arrêté du 18 décembre 2015 relatif aux tableaux budgétaires applicables aux Établissements Publics à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel (EPSCP) et aux Établissements Publics à caractère Scientifique et Technologique (EPST) dans le cadre de l'élaboration, de la présentation et de l'exécution de leur budget ;

Vu la délibération CA N° 201407-02 du 2 juillet 2014, portant approbation des statuts de Normandie Université ;

Vu la délibération CA N° 202209-02 du 26 septembre 2022 portant approbation des statuts modifiés de Normandie Université ;

Vu la délibération CA N°202307-02 du 3 juillet 2023 portant élection de Ronan CONGAR en qualité de Président de Normandie Université ;

Considérant la présentation du compte financier 2024.

Article 1 :

Le Conseil d'Administration approuve les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- **167,23 ETPT**, dont **47,34 ETPT** sous plafond d'emplois législatif (**27** au titre du titre 2 et **20,34** au titre du titre 3) et **119,89 ETPT** hors plafond d'emplois législatif.
- **11 373 699,24 €** d'autorisations d'engagement dont :
 - 6 487 010,30 € personnel
 - 4 792 599,67 € fonctionnement et intervention
 - 94 089,27 € investissement
- **10 225 644,94 €** de crédits de paiement dont :
 - 6 487 673,36 € personnel
 - **3 692 015,52 €** fonctionnement et intervention
 - 45 956,06 € investissement
- 10 183 771,96 € de recettes
- - **41 872,98 €** de solde budgétaire

Article 2 :

Le Conseil d'Administration approuve les éléments d'exécution comptable suivants :

- **209 683,11 €** de variation de trésorerie
- - **337 223,17 €** de résultat patrimonial
 - Dont budget principal : - **93 774,98 €**
 - Dont SACD Normandie Valorisation : - **243 448,19 €**
- - **287 433,60 €** de capacité d'autofinancement
- - **331 290,19 €** de variation de fonds de roulement



Article 3 :

Le Conseil d'Administration décide d'affecter le résultat en report à nouveau COMPTE 119 :

- Dont budget principal **93 774,98 €**
- Dont SACD Normandie Valorisation : **243 448,19 €**

Le résultat reporté de Normandie université au 1^{er} janvier 2025 serait donc de 71 974,70 €
Le déficit reporté de Normandie Valorisation au 1^{er} janvier 2025 serait alors de 366 872,87 €

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, le compte de résultat, le bilan et l'annexe sont joints à la présente délibération.

Article 4 :

La présente délibération sera transmise à la rectrice de l'académie de Normandie. Elle sera publiée, conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire, sur le site internet de Normandie Université.

Le Conseil d'Administration approuve le compte financier 2024, tel que proposé ci-dessus

Résultats des votes – Nombre de votants : 32
Pour : 29
Abstention : 1
Contre : 0
Ne prend pas part au vote : 2

Vote via l'outil Balotilo.

Adoptée en Conseil d'Administration le 24 février 2025,

Le Président de Normandie Université,
Ronan CONGAR



